Image not found or type unknown

Frais de déplacement suite à une convocation

Par **florian30**, le **22/08/2013** à **10:40**

bonjour;
suite à ma mise en invalidité par l'assurance maladie
je suis convoqué chez un médecin pour un pret que j'ai contracter avant ma maladie il y a 3ans

je souhaiterais savoir si les frais de déplacements sont à ma charge ou non en sachant que je ne peu pas me déplacer seul ni conduire pour le moment suite à ma maladie

d'avance merci
amicalement
xxxxxxxxx Florian

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés